

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

BPJEPS - en apprentissage

2 SPÉCIALITÉS

- Spécialité Animation sociale ;
- Spécialité Loisirs tous publics .

OBJECTIFS

- Encadrer tous publics dans tous lieux et toutes structures
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale/ « Loisirs tous publics »
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'Animation sociale/ « Loisirs tous publics »

cfasms.fr



Formation
en
12 à 18 mois



620 à 630 heures
en centre
de formation



Accessibilité aux
personnes en situation
de handicap



Admission
sur
sélection



LE MÉTIER

L'animateur a pour mission :

- ▶ D'encadrer tous publics dans tous lieux d'accueil ou de pratique où il est porteur de projet
- ▶ D'encadrer des activités découverte, d'animation et d'éducation
- ▶ Construit des progressions pédagogiques permettant l'encadrement d'activités éducatives et d'apprentissage

LE LIEU D'EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (*collectivités territoriales, établissements publics*) ou du secteur privé (*associations...*). Le secteur associatif et la fonction publique sont les employeurs principaux des animateurs.

LA POURSUITE D'ÉTUDE AU CFA

- ▶ Diplôme d'État de moniteur éducateur
- ▶ Diplôme d'État d'éducateur spécialisé

PRÉ-REQUIS

- ▶ Jeunes entre 18 et 30 ans et personnes en situation de handicap sans limitation d'âge
- ▶ Disposer d'une formation relative au secourisme en cours de validité
- ▶ Justifier d'une expérience, professionnelle ou non, d'au moins 200 heures (*avec justificatif ou attestation d'une structure*) sauf certains diplômes
- ▶ Être admis en formation

CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier entre un apprenti et un employeur qu'il est possible de signer 3 mois avant ou 3 mois après l'entrée en formation. Nous sommes un CFA hors les murs qui est garant des aspects réglementaires et législatifs et coordonne la formation en apprentissage entre l'employeur et l'organisme de formation.

FINANCEMENT

La formation est gratuite pour l'apprenti qui est rémunéré en fonction de son âge. Elle est prise en charge intégralement pour les employeurs du secteur privé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 Inscription auprès du CFA pour vous accompagner dans la recherche d'employeur.
- 2 Inscription dans centre de formation partenaire sous réserve de réussite aux sélections

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- 1 Composé de 4 modules, les 2 premiers sont validés lors d'un entretien d'une durée de 40 mins.
- 2 Pour la spécialité animation sociale : les modules 3 et 4 sont validés par une production écrite et une mise en situation professionnelle.
- 3 Pour la spécialité Loisirs tous publics : le module 3 est validé par un document écrit accompagné d'un entretien et le module 4 est validé par une production écrite et une mise en situation professionnelle.

2 UFA

Institut du Travail Social
ITS ▶ its-tours.com

2 LIEUX DE FORMATION

réseau Océane
Ligue de l'Enseignement
FOL ▶ laliguedelenseignement-28.fr



cfa SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE
SMS
Centre Val de Loire



CFA SMS - CFA « hors les murs »
📍 59-63 Quai Henri Chavigny - 41000 BLOIS
✉ contact@cfasms.fr
☎ Accueil : **02 36 41 12 18**
☎ Contact direct Employeurs/Apprentis **02 36 41 12 19**